

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1418 du 24 OCT. 2023
modifiant l'arrêté n° 639 du 7 juin 2022
fixant la liste nominative des membres du conseil
d'administration de l'université d'Oran 2

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

- Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaabane 1444 correspondant au 16 mars 2023 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, notamment son article 12 ;
- Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu le décret exécutif n° 14-261 du 27 Dhou El Kaada 1435 correspondant au 22 septembre 2014 portant création de l'université d'Oran 2,
- Vu l'arrêté n° 639 du 7 juin 2022, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'université d'Oran 2.

ARRETE

Article 1er : Le tableau annexé à l'arrêté n° 639 du 7 juin 2022 susvisé, modifié, est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art 2 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le 24 OCT. 2023

ministre de l'enseignement supérieur
de la recherche scientifique

